



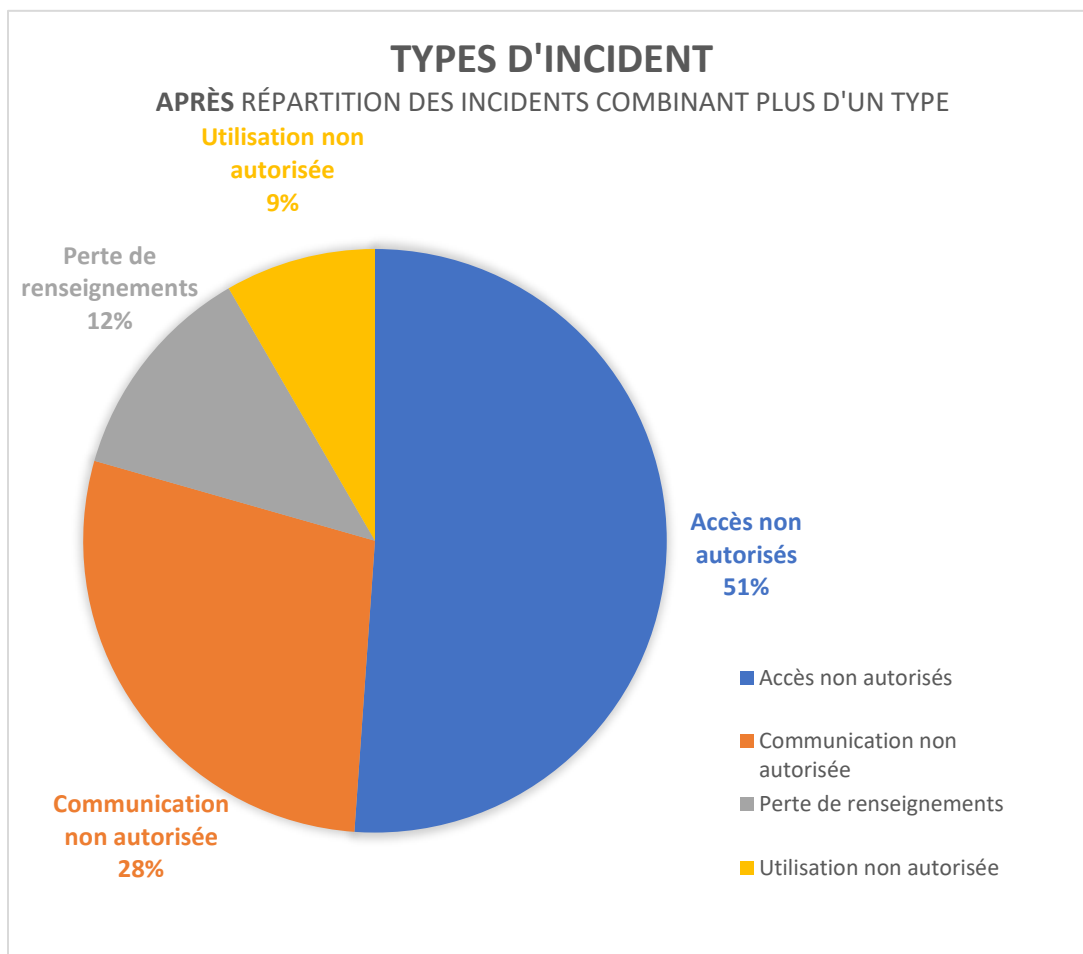
Données statistiques relatives aux incidents de confidentialité déclarés à la Commission, septembre 2022 – mars 2023

Du 22 septembre 2022 au 31 mars 2023, la Commission a reçu 218¹ déclarations d'incident.

En vertu de ce nouveau régime législatif, les incidents de confidentialité sont répartis selon quatre types², soit :

- accès non autorisés par la loi à un renseignement personnel : **82 (38 %)**
- utilisation non autorisée par la loi d'un renseignement personnel : **1 (<1 %)**
- communications non autorisées par la loi d'un renseignement personnel : **39 (18 %)**
- perte d'un renseignement personnel ou toute autre atteinte à la protection d'un tel renseignement : **19 (~9 %)**

76 déclarations (35 %) concernaient un incident combinant plus d'un type.



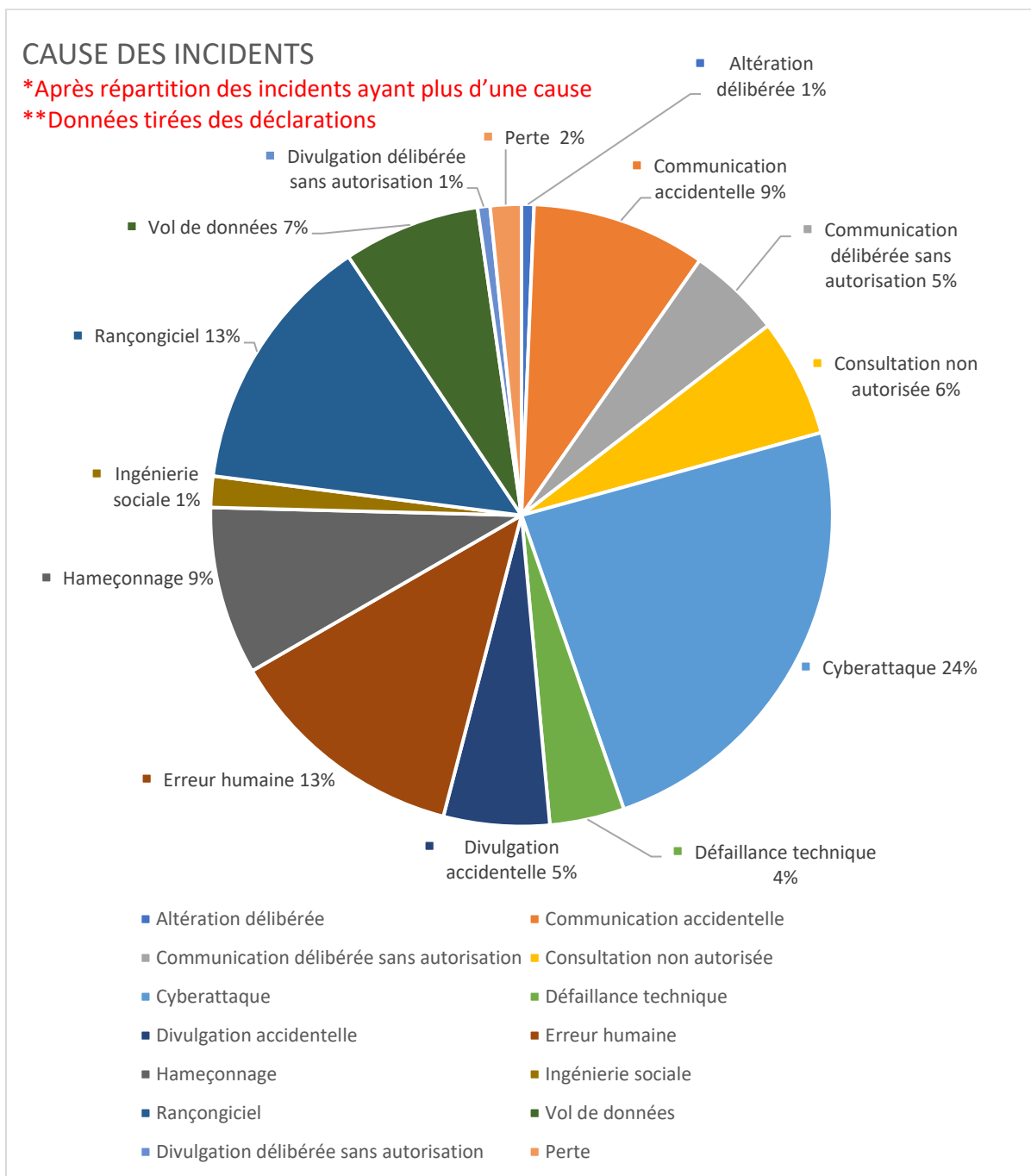
¹ Une déclaration ne constituait pas un incident de confidentialité impliquant des renseignements personnels.

² Données tirées des déclarations reçues.



CAUSES DES INCIDENTS

La cause la plus répandue dans les déclarations reçues à la Commission entre le 22 septembre 2022 et le 31 mars 2023 est liée aux cyberattaques (24 %), suivie du rançongiciel (13 %) et les erreurs humaines (13 %).





SECTEUR D'ACTIVITÉ

Le tableau suivant présente la répartition des incidents de confidentialité déclarés à la Commission du 22 septembre au 31 mars 2023 par secteur d'activité.

